

Bienvenue à l'Alliance Française Strasbourg Europe

La charte de l'étudiant

Préambule

A l'instar des 832 Alliances Françaises dans le monde, l'Alliance Française Strasbourg Europe est une association à but non lucratif dont l'objet est de promouvoir la langue et la culture françaises. Elle est étrangère à toute préoccupation politique ou religieuse.

Afin de garantir à tous la meilleure qualité de service, nous vous demandons de prendre connaissance des règles qui s'appliquent au sein de l'établissement, de les accepter et de les respecter.

Responsabilité de l'école

Votre affectation dans un groupe de niveau résulte du test de placement effectué par l'équipe pédagogique.

Nous vous demandons instamment de ne pas contester cette décision dès le 1^{er} cours.

Si le constat est fait par le professeur que le cours est inadapté à votre niveau (trop bas ou trop élevé), naturellement un changement vous sera proposé. Il devra être confirmé par la Direction.

Le personnel de l'école est dédié à votre accueil et enseignement, il est à votre écoute en cas de difficulté ou d'insatisfaction. Il cherchera en toute circonstance de vous apporter la meilleure réponse. Nous vous remercions de le respecter.

En cas d'absence, vous devez impérativement prévenir l'Alliance Française par téléphone au 03 88 75 62 55 ou par mail à l'adresse suivante : accueil@afstrasbourg.eu.

Sécurité

Il vous est demandé:

- de prendre connaissance des consignes fournies dans le dossier de rentrée
- de respecter l'affichage relatif à la sécurité dans les locaux (sorties de secours par exemple)
- de suivre les consignes indiquées par le professeur ou le personnel administratif en cas de nécessité.
- de ne pas provoquer le déclenchement du système d'alarme (dégagement de fumée de cigarette dans les toilettes par exemple).
- de ne pas consommer ou introduire de boisson alcoolisée dans les locaux, sauf dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord formel de la direction. Les personnes mineures ne doivent sous aucun prétexte consommer ou introduire de l'alcool.

Ponctualité et assiduité

Afin de ne pas perturber l'organisation du cours, vous devez :

- Arriver à l'heure
- Ne pas sortir du cours en dehors des horaires de pause sauf en cas de nécessité absolue (voir avec votre professeur)
- Respecter les modalités indiquées par le professeur (temps de pause par exemple)



En cas de non-respect de ces consignes ou de retards systématiques, le professeur pourra prendre la décision de vous refuser l'accès au cours.

Ces règles s'appliquent également lors des sorties culturelles.

La conduite en classe

Le bon déroulement du cours exige le respect des règles suivantes :

- Ne pas utiliser son téléphone portable (le mettre en mode avion), ne pas rédiger de textos...
- Ne pas manger pendant le cours
- Respecter le déroulement du cours et les choix pédagogiques de l'enseignant
- Respecter le professeur par une attitude appropriée
- Respecter les autres étudiants dans leur culture, échanger sans contester...

Le comportement dans les locaux

Il vous est demandé de :

- Ne pas fumer au sein du bâtiment (dont les toilettes). Profitez de la pause pour aller à l'extérieur.
- Il est formellement interdit d'introduire des objets pouvant mettant en danger la vie d'autrui.
- Veuillez respecter les consignes concernant l'entretien. Utiliser les poubelles mises à disposition.
- L'espace de cafétéria est en libre accès. Vous pouvez profiter de vos moments de pause pour échanger avec les autres étudiants. Les divers équipements (réfrigérateur, micro-ondes, fontaines à eau, distributeurs de boissons chaudes et froides, vaisselle...) sont à votre disposition. Nous vous prions de veiller à leur bonne utilisation et prendre soin de ce matériel.
- Merci de veiller à la propreté des lieux.
- Merci de consommer uniquement vos denrées alimentaires.

Dans le cas où ces règles de bon fonctionnement ne seraient pas respectées, l'école se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un étudiant, sans possibilité de demande de remboursement ou de report des cours sur une autre session.

La direction de l'école se réserve le droit, dans le cas de plus de 5 absences non justifiées aux cours ou de retards répétés, de ne pas délivrer d'attestation d'assiduité, et de prendre, le cas échéant, les mesures administratives qui s'imposent.

En vous remerciant pour votre compréhension et pour le respect que vous témoignerez, durant votre séjour, aux autres étudiants, et dans votre propre intérêt pour l'efficacité de l'enseignement reçu, nous vous souhaitons une très bonne session de cours au sein de notre école.

Madame BAHADIR BEN EL HABBES Directrice de l'Alliance Française Strasbourg Europe